



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2024 à 19 h 30, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Projet de Règlement 02-01-2024 décrétant un Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) abrogeant et remplaçant le Règlement 2015-12-09 et ses amendements. Ledit Règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Toute personne peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal, sis au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.

Veuillez prendre note que cet avis et ce projet peuvent également être consultés sur le site Internet de la Municipalité.

**Donné** à Saint-Placide, ce 25 janvier 2024.

(Signé) Lise Lavigne  
Lise Lavigne  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière